

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE PUBLIC

Genève, le 15.05.19

Perquisition dans les locaux de l'aéroport

Sur instruction du Ministère public, des perquisitions ont eu lieu ce jour sur différents sites dont celui de l'aéroport de Genève dans le cadre d'une procédure ouverte contre deux prévenus pour corruption. Les deux prévenus ont été arrêtés.

Le Ministère public a été saisi en février 2019 par la brigade financière de la police judiciaire d'informations faisant état de possibles actes de corruption lors de l'attribution de certains marchés publics par Genève Aéroport à une société genevoise de sécurité.

Les actes d'instruction entrepris par le Ministère public depuis le mois de février 2019 ayant renforcé les soupçons de la commission d'infractions, des perquisitions ont été menées ce jour, notamment à Genève Aéroport, par la brigade financière et le premier procureur Yves Bertossa en charge de la procédure. Le responsable du département de la sûreté de Genève Aéroport a été arrêté ainsi que le responsable de la société genevoise de sécurité précitée.

La procédure dirigée contre ces deux prévenus a été ouverte des chefs notamment de corruption active (art. 322ter CP), corruption passive (art. 322quater CP) et gestion déloyale des intérêts publics (art. 314 CP).

Parallèlement à cette procédure, le Ministère public a également ouvert une procédure dirigée contre inconnu après avoir été informé en mars 2019 par la Cour des comptes de possibles dysfonctionnements lors de la procédure d'adjudication intervenue en 2018 concernant les services de sûreté de Genève Aéroport.

Les prévenus, qui bénéficient de la présomption d'innocence, ont été arrêtés provisoirement. Ils sont actuellement auditionnés par la Brigade financière.

Il ne sera fait aucun autre commentaire.